



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4710

Lancement de l'opération n° 67001578 "Renforcement de l'éclairage de la ZAC Gerland
Porte Ampère à Lyon 7e" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013

Direction de l'Eclairage Urbain

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4710 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 67001578
"RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE DE LA ZAC
GERLAND PORTE AMPERE A LYON 7E" ET
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1,
PROGRAMME 00013 (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE
URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce
qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement
pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Travaux d'éclairage public :
Conservation des équipements d'éclairage et aménagements nouveaux ».

Par délibération n° 2018/4387 du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation
des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan
d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements Eclairage
public 2015-2020 » AP n° 2015-1, programme 00013.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Ampère à Gerland, il est proposé de modifier
l'ambiance nocturne d'un périmètre qui comprend les rues Jean Grolier, Saint-Jean de
Dieu, Professeur Jean Bernard et Gilles de Gennes, au droit du boulevard Chambaud de
la Bruyère, en remplaçant le matériel existant par du matériel à Led.

L'objectif est de renforcer l'éclairage pour améliorer la sécurité du secteur et contribuer à
terme au développement de l'activité économique.

Le montant global de l'opération, estimé à 150 000 €, est à financer par affectation d'une
partie de l'AP n°2015-1 « Aménagements Eclairage public 2015-2020 », programme
00013.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et
n° 2018/4387 du 17 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie -
environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 67001578 « Renforcement de l'éclairage de la
ZAC Gerland Porte Ampère » est approuvé. Cette opération sera financée par
affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1
« Aménagements Eclairage public 2015-2020 », programme 00013.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les
dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de

paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00013, AP n° 2015-1, opération n° 67001578, et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 814, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir :

- 2019 : 150 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE), ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE